

TEF DFP exams

Terms and conditions

(French on page 6)

Registration and Examination Conditions

General Conditions of Access to the Examination

The candidate must be over 16 years old. No prior diploma is required to sit the exam.

By registering for the Test d'évaluation de français (TEF) or the Diplôme de français professionnel (DFP), the candidate acknowledges that they will be required to read simple sentences written in French and declares being able to do so.

Registration for the TEF Canada

To register for the TEF Canada, the candidate must register, within the same session,

- for the written comprehension, oral comprehension, written expression, and oral expression tests of the TEF if they wish to submit an immigration application to the federal government;
- for the oral comprehension and oral expression tests of the TEF if they wish to apply for Canadian citizenship.

Identity Verification

On the day of the session, the candidate must provide the exam centre, for verification purposes, with a photo ID and agrees to be photographed by a staff member of the exam centre, to sign the attendance list, and to be recorded during the oral expression test.

For the TEF, the collected photo and signature will appear on the candidate's results certificate. If another person attempts to impersonate the candidate, this is considered fraud and may result in that person being excluded from the test room and the registered candidate being banned from retaking the TEF.

For the TEF Canada, the ID must be the same as the one provided at registration and the one used in the immigration or citizenship process in Canada.

The candidate accepts, after the session, in case of verification by the CCI Paris Île-de-France, to hand-write a text, to be recorded in an oral interview, or to retake one or more verification tests. Refusal will result in no results certificate being issued, and no refund will be granted.

Modification of Civil Status

When signing the attendance sheet, the candidate must check the spelling of their first, middle, and last name as well as the date of birth provided at registration. Any error must be reported immediately.

If the requested modification shows that the candidate has already taken one of the tests within 30 days before the session, the results certificate will not be issued, and no refund will be granted. Later modifications not reported on the exam day will not be processed, and no correction will be made once the results certificate has been issued.

Compliance with Organisational Rules

During the exam, any insult, remark, or attack based on origin, sex, gender, physical appearance, language, or religion is strictly prohibited. Such behaviour may result in non-marking of tests, exclusion from the exam, or legal proceedings.

The candidate must comply with the organisational rules of the exam centre. They may not use any personal equipment (unless expressly authorized by the CCI Paris Île-de-France for candidates requiring special accommodations), may not retain, reproduce, or communicate any exam material, and may not communicate with other candidates during the tests, access their answers, or allow others to access theirs.

Serious misconduct (such as disrupting the exam, copying despite a first warning, communicating or attempting to communicate with others, etc.) may result in immediate expulsion from the exam room.

In case of attempted or proven fraud, the candidate will not receive a results certificate for the TEF or DFP, will not be refunded, and will be banned from retaking the TEF or DFP.

Special Session Accommodations

Le français des affaires offers different accommodations to make the TEF and DFP accessible to candidates with disabilities or digital illiteracy. The candidate must contact the chosen centre before registration to request accommodations.

To obtain an appropriate accommodation, the candidate must provide a medical certificate from a practitioner specifying the nature of the disability and recommendations for the session accommodations, based on the list of possible adaptations for the TEF or DFP (e.g., presence of an assistant, additional time, adapted sound volume, etc.).

In cases of digital illiteracy confirmed by the test centre, assistance and/or accommodations (such as handwritten written expression test) may be offered.

The test centre will inform Le français des affaires of the CCI Paris Île-de-France promptly so the request can be reviewed and validated quickly.

- **For TEF / TEFAQ / TEF Canada:** in case of exemption from one or more tests, the candidate will only be charged for the tests taken.
- **For TEF IRN:** in case of exemption, the candidate is exempt from the entire test and must submit their medical certificate directly to the prefecture. A certificate template is available at the prefecture upon request for candidates applying for a resident card or French nationality.

Results Issuance

The only valid results are those stated on the results certificate or diploma issued by the CCI Paris Île-de-France after processing the session. Only the results of the tests the candidate was registered for appear on the session results certificate.

Certificates or diplomas are only issued if the candidate attended the tests and no irregularities were observed during the session or in the correction process.

- For the TEF, the certificate is valid for two years from the date of issue.
- For the DFP, the diploma is valid for life.

The CCI Paris Île-de-France may verify session documents, which may cause additional delays for some candidates.

If a certificate or diploma is issued but later irregularities are found, the CCI Paris Île-de-France may report to the relevant authorities, with whom the candidate can pursue validation of their results.

Cancellations and Postponements

All registrations are final, except in cases where the CCI Paris Île-de-France cancels the session. In case of unjustified absence or withdrawal, no refund will be granted by the centre or by the CCI Paris Île-de-France.

In case of justified absence, validated within one month after the session by the CCI Paris Île-de-France, the registration may be postponed to another session. Conditions:

- Only one postponement is allowed per candidate (a second absence will require a new paid registration).
- The new session date must be set within six months of the original date. Beyond that, a new registration fee is required.
- Centres may not charge extra fees for candidates benefiting from a postponement.

Fraud Attempts

In case of fraud, falsification, or disruption of the exam, sanctions will be imposed by the disciplinary commission of the CCI Paris Île-de-France.

During the exam, it is strictly prohibited to:

- Look at or copy another candidate's answers or work.
- Use the internet or any communication device (computer, smartphone, smartwatch, etc.).
- Consult external material (paper, book, electronic device, etc.).
- Recite a memorized text. Candidates must provide original work, both written and oral. Plagiarism will be sanctioned.

It is also forbidden to falsify a TEF results certificate or any diploma issued by the CCI Paris Île-de-France.

Sanctions in case of fraud or falsification:

- **Notification:** The candidate is informed within 48 hours by email with acknowledgment of receipt. They are given the opportunity to defend themselves and, if desired, to be represented by a lawyer. The email provides the disciplinary

commission date, and the candidate may submit observations within 15 days. The decision (sanction or no sanction) is communicated by registered email with acknowledgment of receipt.

- **Sanctions:** Proven fraud results in cancellation of the candidate's results and a temporary ban from the exam:
 - one year for fraud or cheating during the exam;
 - two years for identity theft or falsification of a certificate.
- **Appeal:** The candidate may appeal within two months of notification of the commission's decision.
- **Status update:** Once the sanction ends, the candidate is allowed to retake the exam.

Confidentiality of Exam Materials

Exam materials are confidential. Any reproduction or distribution, partial or total (question, image, sound...), by any means (photo, photocopy, internet, smartphone, social media, etc.) is strictly prohibited.

In case of violation, the CCI Paris Île-de-France reserves the right to take appropriate action (invalidation of results, ban from TEF/DFP, legal proceedings).

Appeal Requests

If a serious irregularity or malfunction is reported by the exam centre during the exam, the candidate may file an appeal with Le français des affaires. Appeals must be submitted within 30 days of the issue date of the results certificate or diploma.

The appeal is free of charge. The candidate must log into their User account (or via our website) to submit a request. It will be processed within 30 days.

Le français des affaires reviews the request with the centre and available materials (oral recordings, computer exam logs, etc.) to verify the conditions and legitimacy.

If validated, the candidate will be offered to retake the relevant test(s) free of charge within three months.

Once the appeal is accepted and completed, the candidate's previous scores and certificate/diploma are permanently cancelled, regardless of new results.

Note: Due to confidentiality, candidates cannot access their written work or oral recordings, nor receive detailed feedback. Oral and written tests are systematically double-marked.

Compliance with the Waiting Period

The candidate may not retake the same TEF test, in any version, within 30 days. If this rule is violated, the registration will be cancelled.

Personal Data

Personal data provided by the candidate (name, date of birth, photo, signature, answers, results, email, ID number and nationality) are collected by the CCI Paris Île-de-France for registration processing and in compliance with relevant governmental immigration, citizenship, naturalization, or residence card regulations.

For the TEF, personal data may be accessed by government authorities of countries using the TEF for immigration or citizenship purposes when a candidate submits their results. If the candidate opposes transmission, modifies, or deletes their data, their immigration or citizenship request may not be processed.

Personal data are stored by the CCI Paris Île-de-France for 10 years. Data transmitted to government authorities are retained in accordance with local laws. They are not shared with third parties.

Data may also be used for studies and surveys to improve services. In this case, data are not shared with third parties and are stored for one year.

In compliance with the French Data Protection Act of January 6, 1978 (amended), and the EU Regulation 2016-679 (GDPR), the candidate may access, rectify, or erase their data by contacting français@cci-paris-idf.fr or, in case of difficulty, the Data Protection Officer at cpdp@cci-paris-idf.fr. Ultimately, they may file a complaint with the CNIL, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

Conditions d'inscription et de passation

Conditions générales d'accès à l'examen

Le/la candidat(e) doit avoir plus de 16 ans. Aucun diplôme préalable n'est requis pour se présenter à l'examen.

En s'inscrivant au Test d'évaluation de français (TEF) ou au Diplôme de français professionnel (DFP), le/la candidat(e) est conscient(e) qu'il/elle devra lire des phrases simples écrites en français et il/elle atteste être en capacité à le faire.

Inscription au TEF Canada

Pour une inscription au TEF Canada, le/la candidat(e) s'inscrit obligatoirement lors d'une même session :

- aux épreuves de compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite et expression orale du test d'évaluation de français s'il/elle souhaite déposer un dossier d'immigration auprès du gouvernement fédéral ;
- aux épreuves de compréhension orale et expression orale du test d'évaluation de français s'il/elle souhaite déposer un dossier d'accès à la citoyenneté.

Vérification de l'identité

Le jour de la session, le/la candidat(e) communique au centre agréé, pour les besoins de vérification, une pièce d'identité avec photo et accepte d'être pris(e) en photo par un personnel du centre agréé, de signer sa présence aux épreuves et d'être enregistré(e) pendant l'épreuve d'expression orale.

Pour le Test d'évaluation de français, la photo et la signature collectées figureront sur l'attestation de résultats du candidat. Si une autre personne tente de se faire passer pour

le/la candidat(e), cela est considéré comme une fraude pouvant entraîner l'exclusion de cette personne de la salle de test et l'interdiction pour le/la candidat(e) inscrit de se présenter à nouveau au TEF.

Dans le cas du TEF Canada, la pièce d'identité correspond à la pièce présentée au moment de l'inscription du/de la candidat(e) et à celle qui sera utilisée dans le cadre des démarches d'immigration ou d'accès à la citoyenneté au Canada.

Le/la candidat(e) accepte après la session, en cas de besoin de vérification par la CCI Paris Île-de-France, de recopier un texte par écrit et d'être enregistré(e) lors d'un entretien oral ou à passer une ou plusieurs épreuves de vérification. En cas de refus, la CCI Paris Île-de-France pourra ne pas lui délivrer d'attestation de résultats et le/la candidat(e) ne pourra pas prétendre à un remboursement de son inscription.

Modification de l'état civil

Lors de la signature de sa présence aux épreuves, le/la candidat(e) vérifie l'orthographe de son nom et de son prénom ainsi que la date de naissance correspondant à son inscription. Il/elle signale à ce moment toute erreur éventuelle.

Si la modification demandée fait apparaître que le/la candidat(e) a déjà passé une des épreuves dans un délai inférieur ou égal aux 30 jours précédant la session, l'attestation de résultats ne sera pas éditée et le/la candidat(e) ne pourra pas prétendre à un remboursement de son inscription. La CCI Paris Île-de-France ne procédera ultérieurement à aucune modification non signalée le jour de l'examen et aucune correction ne pourra être effectuée une fois l'attestation de résultats communiquée.

Respect des consignes d'organisation

Dans le cadre de la passation de l'examen, aucune injure, remarque ou attaque fondée sur l'origine, le sexe, le genre, le physique, la langue ou la religion n'est tolérée. Tout acte de cette nature est susceptible d'entraîner une non-correction des épreuves, une exclusion à l'examen, voire des poursuites judiciaires.

Le/la candidat(e) respecte les consignes d'organisation du centre agréé de passation. Il/elle n'utilise aucun matériel personnel (sauf autorisation expresse de la CCI Paris Île-de-France pour les candidats nécessitant une adaptation des conditions de passation), ne conserve, ne reproduit par quelque moyen que ce soit et ne communique aucun matériel de l'examen, ne cherche pas à communiquer avec les autres candidat(e)s pendant les épreuves, à accéder à leurs réponses ou à leur permettre d'accéder à ses réponses.

En cas de faute grave de la part d'un(e) candidat(e) (s'il/elle perturbe la passation de l'examen, s'il/elle continue à copier sur un(e) autre candidat(e) malgré un premier avertissement, s'il/elle communique ou tente de communiquer avec d'autres candidat(e)s, etc.), celui-ci ou celle-ci s'expose à un renvoi immédiat de la salle d'examen.

En cas de tentative de fraude ou de fraude avérée, le/la candidat(e) ne recevra pas d'attestation de résultats au Test d'évaluation de français ou au Diplôme de français

professionnel, ne pourra pas prétendre à un remboursement de son inscription et ne pourra plus se présenter au TEF ou au DFP.

Aménagement d'une session

Le français des affaires propose différents aménagements afin de rendre accessible le Test d'évaluation de français et le Diplôme de français professionnel aux candidat(e)s en situation de handicap ou d'illectronisme. Le/la candidat(e) ayant un besoin spécifique d'aménagement doit avant toute inscription prendre contact avec le centre de passation choisi pour présenter sa demande.

Pour obtenir un aménagement adapté à sa situation, le/la candidat(e) doit faire établir un certificat médical par un(e) praticien(ne) qui explicitera la nature du handicap et émettra des recommandations pour l'aménagement de la session (pour les épreuves concernées) au vu de la liste des adaptations possibles du TEF ou du DFP qui sera mise à sa disposition (mise à disposition par le centre d'un(e) assesseur(se), attribution d'un tiers-temps supplémentaire, adaptation du volume sonore, etc.).

En cas d'illectronisme, constaté par le centre de passation, des solutions d'assistance et/ou des aménagements (épreuve d'expression écrite manuelle par exemple) pourront être proposés au/à la candidat(e) concerné(e).

Le centre de passation prévendra Le français des affaires de la CCI Paris Ile-de-France dans les plus brefs délais afin que celui-ci examine la demande et puisse rapidement valider la possibilité d'un aménagement spécifique des conditions de passation.

Pour le TEF / TEFAQ / TEF Canada : En cas de dispense à une ou plusieurs épreuves, le/la candidat(e) ne sera facturé(e) que pour les épreuves effectivement passées.

Pour le TEF IRN : En cas de dispense à une ou plusieurs épreuves, le/la candidat(e) est dispensé(e) de passer tout le test et doit présenter son certificat médical directement à la préfecture. Un modèle de certificat dédié aux candidat(e)s demandant une carte de résident ou l'accès à la nationalité française est remis en préfecture sur demande pour le faire remplir par un(e) médecin.

Délivrance des résultats

Les seuls résultats valides sont ceux de l'attestation de résultats ou diplôme éditée par la CCI Paris Île-de-France à l'issue du traitement de la session. Seuls les résultats des épreuves auxquelles le/la candidat(e) est inscrit(e) pour la session figurent sur l'attestation de résultats de la session TEF.

L'attestation ou le diplôme ne sont édités que si le/la candidat(e) s'est présenté(e) aux épreuves et qu'il n'y a pas eu d'anomalie constatée pendant le déroulement de la session et lors du traitement des réponses.

Pour le TEF, l'attestation est valable pour une durée de deux années à compter de la date d'édition. Pour le DFP, le diplôme est valable à vie.

Quand elle le juge nécessaire, la CCI Paris Île-de-France procède à des vérifications des documents de la session, ce qui peut entraîner, pour certain(e)s candidat(e)s, un délai supplémentaire dans la délivrance des attestations de résultats ou des diplômes.

Si une attestation ou un diplôme est édité mais que la CCI Paris Île-de-France constate a posteriori qu'il y a eu des irrégularités entourant la passation ou la correction des épreuves, elle est autorisée à en référer aux autorités ministérielles auprès desquelles le/la candidat(e) pourra chercher à faire valoir ses résultats.

Annulations et reports d'inscription

Toute inscription est ferme et définitive, sauf en cas d'annulation de l'inscription par la CCI Paris Île-de-France. En cas d'absence non justifiée ou d'abandon, le/la candidat(e) n'est pas remboursé(e), ni par le centre agréé ni par la CCI Paris Île-de-France.

En cas d'absence justifiée dans un délai maximum d'un mois après la session et validée par la CCI Paris Île-de-France, l'inscription du/de la candidat(e) peut être reportée sur une autre session. Dans ce cas :

- un seul report sera accepté par candidat(e) (si un(e) candidat(e) est de nouveau absent(e) lors de la nouvelle session, il/elle devra re-payer ses frais d'inscription).
- la nouvelle date de passation devra être définie dans les 6 mois suivants la date initiale. Au-delà, une nouvelle inscription payante devra être effectuée.
- il est expressément demandé aux centres de ne prendre aucun frais supplémentaire pour les candidat(e)s bénéficiant d'un report.

Tentative de fraude

En cas de fraude, de falsification ou de perturbation du bon déroulement de la session de l'examen, des sanctions sont prises par la commission disciplinaire de la CCI Paris Île-de-France.

Pendant l'examen, il est formellement interdit de :

- Regarder et/ou recopier les réponses ou productions d'un autre candidat.
- Utiliser Internet ou tout autre moyen de communication (ordinateur, smartphone, montre connectée, etc.).
- Consulter des supports externes (papier, livre, appareil électronique...).
- Restituer un texte appris par cœur. Les candidats doivent fournir une production originale, tant à l'écrit qu'à l'oral, et non la restitution d'un article ou d'un texte mémorisé. Tout plagiat sera sanctionné.

Il est également interdit de falsifier une attestation de résultats au TEF ou tout diplôme délivré par la CCI Paris Île-de-France.

Sanctions en cas de fraude ou de falsification :

1. Notification : Le candidat est informé sous 48 heures par mail avec accusé de réception de la procédure en cours. Ce courriel lui indique qu'il a la possibilité de se défendre, et, s'il le souhaite, d'être représenté par un avocat. Il est informé de la date de tenue de la commission disciplinaire et sera invité, s'il le souhaite, à formuler ses observations dans un délai de 15 jours à compter de la réception du

- mail. La décision rendue par la commission (sanction ou absence de sanction) est notifiée au candidat par courriel recommandé avec accusé de réception.
2. Sanctions : En cas de fraude avérée, les sanctions sont une annulation des résultats du candidat, ainsi qu'une interdiction temporaire de passer l'examen :
 - d'un an pour une fraude ou triche pendant l'examen ;
 - de deux ans pour une usurpation d'identité ou une falsification d'attestation.
 3. Recours : Le candidat peut faire un recours contentieux ou gracieux dans un délai de 2 mois après notification de la décision de la commission.
 4. Mise à jour du statut : Une fois la sanction terminée, le candidat est autorisé à repasser l'examen.

Diffusion des sujets

Les sujets d'épreuves sont confidentiels. Toute reproduction ou diffusion, partielle ou totale (question, image, son...), par quelque moyen que ce soit (photo, photocopie, internet, smartphone, réseaux sociaux...) est strictement interdite.

En cas de non-respect de cette consigne, la CCI Paris Île-de-France se réserve le droit d'engager les actions adéquates (invalidation de la passation, interdiction de passer le TEF ou le DFP, poursuite judiciaire...).

Demande de recours

En cas d'anomalie ou dysfonctionnement grave observé et remonté lors de la passation par le centre agréé au Français des affaires, le/la candidat(e) a la possibilité de déposer un recours auprès du Français des affaires. Un(e) candidat(e) peut formuler une demande de recours dans un délai maximum de 30 jours à partir de la date d'édition de l'attestation de résultats ou du diplôme.

La demande de recours est gratuite. Le/la candidat(e) doit se connecter directement sur son compte Utilisateur (ou via notre site web) où il lui sera proposé de déposer une demande. Celle-ci sera traitée dans un intervalle de 30 jours après réception de la demande.

La demande est traitée par Le français des affaires qui vérifie auprès du centre agréé et grâce aux éléments à sa disposition (enregistrements de l'épreuve d'expression orale, journaux de passation des épreuves sur ordinateur...) les conditions de passation et la légitimité du recours.

En cas d'anomalie ou dysfonctionnement grave constaté et validé par Le français des affaires, il est proposé au/à la candidat(e) de repasser à titre gratuit la ou les épreuve(s) concernée(s), dans un délai de 3 mois maximum.

Une fois la procédure de recours acceptée et terminée, les anciens scores du/de la candidat(e), et donc son attestation ou diplôme, sont définitivement annulés, quels que soient les nouveaux résultats.

Merci de noter que, en raison de la confidentialité des sujets passés lors des épreuves de l'examen, un(e) candidat(e) ne sera pas autorisé(e) à accéder à sa production écrite et/ou à l'enregistrement de sa production orale. Aucun retour détaillé de la correction des

épreuves ne pourra également être fourni. Nous précisons également que les expressions orales et écrites font systématiquement l'objet d'une double évaluation/correction.

Respect du délai de carence

Le/La candidat(e) ne peut présenter deux fois une même épreuve du Test d'évaluation de français, toutes versions confondues, dans un délai de 30 jours. Si le/la candidat(e) contrevient à cette règle, son inscription sera annulée.

Données personnelles

Les données personnelles communiquées par le/la candidat(e) (nom, prénom, date de naissance, photo, signature, réponses à l'examen et résultats à l'examen, adresse email, numéro et nationalité de la pièce d'identité) sont recueillies par la CCI Paris Île-de-France afin de traiter la demande d'inscription et conformément aux lois des autorités gouvernementales des pays concernés sur les demandes d'immigration, de citoyenneté, de naturalisation ou de carte de résident.

Pour le Test d'évaluation de français, les données personnelles sont accessibles par les autorités gouvernementales des pays concernés qui utilisent le TEF dans le cadre de programme d'immigration ou d'accès à la citoyenneté dès lors qu'un(e) candidat(e) soumet une attestation de résultats dans le cadre d'une procédure administrative les concernant. Si le/la candidat(e) s'oppose à cette transmission, s'il/elle modifie ou s'il/elle supprime des données, sa demande d'immigration ou de citoyenneté pourrait ne pas être traitée par les autorités compétentes.

Les données personnelles sont conservées par la CCI Paris Île-de-France pour une durée de 10 années. Les données susceptibles d'être transmises aux autorités compétentes seront conservées selon les lois du pays. Elles ne sont pas communiquées à d'autres tiers.

Les informations recueillies peuvent également faire l'objet d'un traitement informatique destiné à la réalisation d'études et de sondages afin d'améliorer nos services. Dans ce cadre, les données collectées lors de la réalisation de sondages ne sont pas communiquées à des tiers et sont conservées pendant une durée d'un an.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016-679 sur la protection des données et dans le cadre et les limites posés par ces textes, le/la candidat(e) peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier ou effacer en contactant français@cci-paris-idf.fr ou, en cas de difficulté, le délégué à la protection des données à l'adresse : cpdp@cci-paris-idf.fr. En dernier lieu il/elle peut déposer une réclamation auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.